



HAL
open science

Licence Biologie, sciences de la terre

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Biologie, sciences de la terre. 2010, Université d'Artois. hceres-02035412

HAL Id: hceres-02035412

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035412v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE D'ARTOIS
N° demande : S3100017156
Domaine : SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE
Mention : SCIENCES DE LA TERRE

Appréciation générale :

Appréciations communes aux deux mentions Biologie-Biochimie et Biologie-Sciences de la terre :

Ces mentions résultent de la restructuration en deux mentions des trois parcours de la licence « Sciences de la vie ». L'accueil et l'accompagnement des étudiants, ainsi que l'acquisition de compétences additionnelles, sont bien pris en compte dans le projet pédagogique ; le L1 commun aux deux mentions favorise l'orientation progressive ; la mise en place d'un contrat de réussite et d'un semestre S1 « miroir » en S2 sont d'excellentes initiatives pour réduire les taux d'échec, sous réserve que les étudiants en difficulté en fin de S1 suivent les recommandations de leur enseignant référent.

Malgré les efforts faits pour intégrer des compétences additionnelles dans le cursus (anglais, communication, C2I), ces licences restent encore trop ciblées vers la poursuite d'études en master. Les UE d'aide à la construction du projet professionnel et les UE d'ouverture sont proposées en option, mais ne sont pas intégrées dans le cursus obligatoire. Sur l'ensemble du cursus, aucune UE de tronc commun ne semble préparer les étudiants à relier les savoirs fondamentaux à des compétences associées à des métiers. Sur ce point, ces licences ne répondent pas parfaitement aux objectifs assignés à la licence, c'est-à-dire être « un diplôme national qualifiant pour les poursuites d'études et l'insertion professionnelle ».

Appréciations propres à la mention Biologie-Sciences de la terre :

Le document présenté est incomplet pour les semestres 4, 5 et 6 (les contenus des UE ne sont pas précisés) ; il est donc très difficile d'apprécier la structuration pédagogique de cette mention. Les seules UE clairement identifiées sont relatives à la formation des maîtres (découverte des métiers de l'enseignement primaire en S4 et découverte des métiers de l'enseignement secondaire en S6).

Par ailleurs, l'équipe pédagogique est trop réduite pour soutenir une mention spécifique.

Les points les plus forts :

1-	Accueil et accompagnement des étudiants.
2-	Orientation progressive.
3-	

Les points les plus faibles :

1-	La relation savoir-compétences-métiers n'est pas suffisamment prise en compte.
2-	Aucune UE de professionnalisation ou d'ouverture n'est obligatoire.
3-	Taux de réussite encore faibles malgré les dispositifs mis en place.

Recommandations :

Recommandations communes aux mentions Biologie-Biochimie et Biologie-Sciences de la terre :

Bien que des propositions intéressantes soient inscrites dans ce projet de licence, des aménagements substantiels restent à faire pour satisfaire les exigences définies pour la licence. Une attention particulière devrait être portée à l'intégration d'UE obligatoires de professionnalisation et d'ouverture non disciplinaire dans le cursus. Dans ce contexte, *a minima*, les modules d'accompagnement au projet professionnel (APP) et de construction du projet professionnel (CPP), devraient être obligatoires pour tous les étudiants avant le S4 pour permettre les choix de parcours ou de licence professionnelle en L3.

Compte tenu de l'absence de masters dans le domaine des Sciences de la terre, on peut se poser des questions sur l'opportunité de création d'une mention « Biologie-sciences de la terre », sur le site. Le rattachement de l'IUFM à l'Université d'Artois, ainsi que la mastérisation de la formation des professeurs des écoles (PE), inciterait plutôt à prévoir un parcours plus généraliste (incluant des sciences de la terre), plus ouvert sur les métiers autres que ceux de la recherche, dans une mention unique « Biologie, biochimie, sciences de la terre » ou « Sciences de la vie ».

Par ailleurs, une réflexion globale sur l'ensemble du domaine Sciences, technologie, santé (IUT inclus) pourrait être menée en mettant en place une équipe de formation pluridisciplinaire sur l'ensemble du domaine. Cette équipe de formation, prévue dans le décret de 2002, devrait être pilotée par un Directeur des études reconnu par la gouvernance de l'Université d'Artois. L'intégration de professionnels et de représentants du service d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SAOIP) dans cette équipe de formation permettrait d'élargir la réflexion sur les objectifs et la stratégie pédagogique des formations du domaine.

Recommandations propres à la mention Biologie-Sciences de la terre :

Le dossier présenté n'est pas complètement finalisé, ce qui nuit nécessairement à son évaluation ; les sciences de la terre auraient parfaitement leur place dans un parcours plus généraliste d'une licence « Sciences de la vie » donnant une formation mieux adaptée à des insertions professionnelles (par des concours par exemple) et à la poursuite d'études dans des masters orientés vers les métiers de l'enseignement.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : C

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.